



Animaux
Développement et
animation des Territoires

Certificat de Qualification Professionnel (C. Q. P.) Animateur Soigneur Assistant activités équestres (ASA)

Description

Certificat de Qualification Professionnel (C. Q. P.) – niveau 3

Le CQP est un titre professionnel, créé pour répondre aux besoins de la branche professionnelle du secteur hippique.

Tous les publics de plus de 18 ans sont concernés : salarié(e) souhaitant se professionnaliser, demandeur(se)s d'emploi (ex dans le cadre d'une recherche d'un premier emploi ou d'une reconversion professionnelle), saisonnier(e)s.

L'accès à la formation est conditionné par la possession de la Capacité Equestre N° 1 et de l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours), ou de la formation prévention et secours civiques de niveau 1 (PCS) .

L'objectif du CQP est d'acquérir les compétences pour l'accueil du public et la participation à l'animation d'une structure équestre.

L'animateur soigneur assistant activités équestres exerce son métier sous contrôle de l'enseignant titulaire du BEES équitation (brevet d'Etat d'éducateur sportif) ou du BPJEPS activités équestres (brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation physique et sportive).

Le CQP est centré sur la pratique professionnelle tout en apportant savoirs professionnels et techniques nécessaires à la compréhension des opérations demandées.

Il correspond à un parcours individuel de formation d'1 an.

Le CQP peut être obtenu par le suivi de la formation, ou , selon l'expérience du candidat, par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) .

Compétences visées:

- accueillir les publics, participer à l'animation d'une structure et à la promotion des activités
- participer à l'entretien des chevaux et des poneys, aux soins courants,
- participer à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations et équipements
- travailler les équidés et contribuer à valoriser la cavalerie
- participer à l'encadrement des pratiquants (sans autonomie complète) sous l'autorité d'un titulaire d'une qualification de niveau IV relative à la spécialité
- participer à l'organisation et à la gestion des activités.

Débouchés Métiers

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations ou d'entreprises relevant du secteur agricole.

Certaines de ces structures sont multi-sports ou sont liées à une activité d'élevage ou de commerce d'équidés. Elles peuvent être indépendantes ou rattachées à un organisme : municipalité, Centre d'Aide par le Travail, Lycée Agricole, centre de vacances ou comité d'entreprise privé...

L'animateur-soigneur assistant peut exercer son activité à part entière, ou comme travailleur occasionnel (il possède alors une autre activité).

Ex:

assistant moniteur

saisonnier randonnées équestres ; saisonnier activités enfants

Poursuites d'études

Pour évoluer dans l'emploi (poste à responsabilité):

BP-JEPS Educateur Sportif –
mention Activités Equestres

Pour acquérir des compétences supplémentaires :

Voies d'accès au sein du réseau Réana

Formation initiale scolaire	
Formation par Apprentissage	
Formation continue pour adultes	X

Lieux de la formation

Formation initiale scolaire	Formation par Apprentissage	Formation continue pour adultes
		CDFAA 47– site de Villeréal